

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

DELIBERATION N°2019.00084

CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE DEPARTEMENT ET SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RENOVATION URBAINE DE SAINT-ETIENNE, SAINT-CHAMOND ET RIVE-DE-GIER

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 février 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Bernard BONNET, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Annie GREGOIRE, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

RECU EN PREFECTURE

Le 19 mars 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190307-D20190008410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190319

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE DEPARTEMENT ET SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RENOVATION URBAINE DE SAINT-ETIENNE, SAINT-CHAMOND ET RIVE-DE-GIER

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 07 décembre 2017, le Conseil Départemental s'est engagé au financement des projets de renouvellement urbain sur les quartiers du Contrat de ville à hauteur de 7,75 M€ répartis comme suit :

- 1,8 M€ sur les Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt National (Opération de Traitement de l'Habitat Ancien du quartier de Tarentaize-Beaubrun Couriot) ;
- 4,1 M€ sur les Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional ;
- 1,85 M€ sur les autres quartiers du Contrat de Ville.

Le Département souhaite décliner ses engagements par :

- des conventions partenariales intercommunales par maître d'ouvrage,
- des dossiers de subvention par opération. Sur ce point, une décision ultérieure des directions opérationnelles concernées de Saint-Etienne Métropole sera nécessaire pour permettre de faire les appels de fonds auprès du Département sur la base de montage financiers précis.

Le Département de la Loire apporte son soutien à Saint-Etienne Métropole, en tant que maître d'ouvrage d'opérations intégrées à la Convention ANRU, sur les Projets de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional de la Cotonne à Saint-Etienne, et des centres villes de Saint-Chamond et Rive-de-Gier.

Quatre opérations sous Maitrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole sont soutenues financièrement par le Département :

Ville	Opération	Cout prévisionnel HT	Participation Département
Saint-Etienne	Espace Public Cotonne - Phase 1	1 250 000 €	187 500 €
Saint-Chamond	Recyclage de l'Habitat Ancien dont Résorption de l'Habitat Indigne	3 850 000 €	45 000 €
Saint-Chamond	Aménagement de l'ilot Barra	200 000 €	30 000 €
Rive-de-Gier	Centre Historique Notre Dame	800 000 €	300 000 €
	TOTAL	6 100 000 €	562 500 €

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre le Département et Saint-Etienne Métropole pour la mise en œuvre des opérations retenues. Elle prend effet à compter de sa notification par le Département et pour une durée de trois ans.

Le coût prévisionnel total des opérations s'établit à un montant de 6 100 000 € avec une participation financière du Département de 562 500 €.

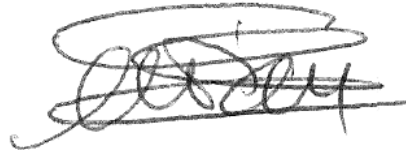
La convention partenariale est annexée à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de convention partenariale entre le Département et Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tout document se référant à ce dossier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU